

# Parc éolien du Sénépy : Questions / Réponses

## Bilan de la réunion du 31/01/2008 à Prunières

---

Le 25 mars 2008

### Source :

- courrier FRAPNA du 19 décembre 2007 (DRAC Nature, Paysages de France, FDCI, AGEDEN, FRAPNA Isère)
- email Communauté de Communes de la Matheysine du 18/01/08

Objet de la réunion : fournir des réponses aux questions formulées par les élus et les associations

---

### Réponses

#### 1/ Depuis quelle date sont engagées les études sur le parc éolien du Sénépy ? (Prunières)

Une pré étude d'environnement a été engagée en septembre 2004, l'étude d'impact a été initiée fin 2004.

#### 2/ Combien d'éoliennes sont prévues sur le site du Sénépy ? (La Motte d'Aveillans)

7 éoliennes sont prévues sur le site (Boralex rappelle qu'initialement 12 éoliennes étaient prévues au plan technique. 5 éoliennes ont été supprimées pour des raisons environnementales).

#### 3/ Lorsque le projet sera lancé, le nombre d'éoliennes pourra-t-il varier ? (La Motte d'Aveillans)

Le projet peut évoluer tant que le permis de construire et l'étude d'impact ne sont pas déposés. Le dépôt des dossiers fige le projet proposé. Le dépôt des dossiers est envisagé pour le mois de juin 2008.

#### 4/ Quel type exact d'éolienne (marque, caractéristiques détaillées, hauteur, poids, surface au sol) envisagez-vous pour ce projet ? (La Motte d'Aveillans, Susville, Sénépy Nature Durable)

Le type exact de machine sera arrêté lors du dépôt du permis de construire. Il est nécessaire à ce stade de déterminer l'enveloppe de la machine, pas nécessairement le constructeur retenu. A ce jour les investigations ont été menées sur la base de machines de type Enercon E70-E4 d'une hauteur de mat de 64 m et d'un diamètre de rotor de 71 m (pales de 35 m), d'un poids d'environ 250 t et d'une surface au sol d'environ 5 m (18 m en phase travaux). Pour rappel, Enercon est l'un des principaux leaders de l'éolien dans le monde.

#### 5/ Quelle est la densité du bruit émis par les éoliennes ? (Prunières, La Motte d'Aveillans)

Dans le cadre de l'étude d'impact une étude acoustique a été menée par un bureau d'études spécialisé. Elle a conclu à l'absence de nuisance acoustique au regard de l'habitat qui se situe à plus de 1200/1300 m des premières éoliennes.

#### 6/ Qu'est-ce qu'une ZDE ? (Prunières)

Une Zone de Développement Eolien est un document de planification du développement de l'éolien sur un territoire donné. L'étude est basée sur la connaissance du potentiel éolien, les possibilités de raccordement et la prise en compte des paysages. Elle est réalisée à l'initiative des collectivités, instruite par la DRIRE (délai de 3 mois) et approuvée par le Préfet. Elle est nécessaire pour bénéficier du tarif de rachat de l'électricité par EDF.

7/ Le dépôt du dossier Sénépi en Préfecture par Boralex est-il conditionné par la mise en place d'une ZDE (FRAPNA Isère)

En pratique oui, formellement non. La ZDE est un document à « vocation électrique ». Il ne s'agit pas d'un outil d'urbanisme. L'électricité peut le cas échéant être revendue à d'autres acteurs tels Poweo, Suez.

8/ Comment se fait-il que le périmètre du dossier de ZDE s'étende également sur le Connex ? (Sénépi Nature Durable)

Le Connex a été identifié dans l'étude car il répond aux critères d'une ZDE, même si ce site est plus contraignant que le Sénépi sur certains points (distance de raccordement, pratique du vol libre).

9/ N'y a-t-il pas d'autres sites plus accessibles que le Sénépi sur le plateau Matheysin ? (La Motte d'Aveillans) Est-ce que d'autres projets ont été étudiés ? (Prunières)

Le choix du site du Sénépi est l'aboutissement d'une recherche sur l'ensemble du département de l'Isère engagée en 2003. Il s'agit du site le plus intéressant au plan du développement de l'éolien. Il s'agit du seul projet étudié en détail par Boralex sur le département.

10/ Le projet éolien du Sénépi ne pourrait-il pas attendre la mise en place d'un schéma directeur éolien en Isère ? (Drac Nature)

Aucune date n'est définie par les services de l'Etat quant à l'élaboration et la disponibilité d'un schéma directeur éolien en Isère. Un Atlas éolien existe depuis mars 2006 et l'étude d'impact s'y est référée.

11/ Une étude sur la sécurité des éoliennes réalisée par le Conseil Général des Mines et mandatée par le Ministère de l'Industrie proscrit toute installation à une altitude supérieure à 1000 m. Comment vous positionnez-vous par rapport à ces directives qui arriveront très prochainement en Préfecture ? (Sénépi Nature Durable)

Ces études n'ont strictement aucune validité, aucune valeur au regard des services de l'Etat qui instruisent et donnent un avis sur les dossiers, elles n'ont aucun fondement, de même qu'aucune directive n'est attendue dans ce sens. Par ailleurs, il convient de préciser que Boralex exploite à ce jour 3 parcs éoliens situés à plus de 1000 m d'altitude, en Ardèche et en Haute Loire. D'autres opérateurs exploitent des parcs à plus de 1000 m d'altitude.

12/ Quelles ont été les relations avec la DIREN et la Préfecture, pendant les études ? (Prunières)

La DIREN et la Préfecture ont très tôt été associées au développement du projet. La DIREN s'est rendue à plusieurs reprises sur le site du Sénépi. Un pôle de compétence éolien a été mis en place par la Préfecture de l'Isère. Le projet du Sénépi a été présenté à plusieurs reprises à la demande de ce pôle. Les observations émises par ce pôle ont été prises en compte dans le cadre de l'étude d'impact.

13/ L'étude d'impact a-t-elle tenu compte de l'atlas éolien élaboré par le Département de l'Isère en mars 2006 ? (Prunières)

Oui

14/ Combien d'accès ont été étudiés, lequel a été retenu et pour quelles raisons ? (prunières, Sénépi Nature Durable)

4 pistes ont été étudiées : Prunières/le Chalet d'alpage (problème de pentes trop fortes sur la fin), Nantison/les Merlins/le chalet d'alpage (problème de pente, d'effondrement), les Signareaux (présence d'habitat à proximité, zone de forte pente au sommet), Mayres Savel (piste existante en bon état). Cette dernière solution est présentée comme la solution retenue à l'étude d'impact sous réserve de l'acceptation du transporteur.

15/ Pouvez-vous mettre à disposition des communes le tracé précis des pistes envisagées ? (Sénépi Nature Durable)

Le tracé des pistes étudiées suit le tracé des pistes existantes. Une piste sera créée au sommet du Sénépi. Elle a été étudiée dans le cadre des études paysagères et écologiques ; des mesures d'intégration sont prévues.

16/ Quels seraient les modifications apportées aux pistes existantes ? (Sénépi Nature Durable) ?

Ponctuellement des élargissements, des rectifications de virages, des stabilisations de talus, en conformité avec les préconisations d'intégration écologique et paysagère retenues dans l'étude d'impact.

17/ Comment seront acheminés les matériaux pour la construction des éoliennes (pales, tour, nacelle, béton) ?

Comment seront montées les éoliennes ? (La Motte d'Aveillans)

L'ensemble sera acheminé par camions via la piste d'accès. Les éoliennes seront érigées par grues.

18/ Quelles seraient les profondeurs d'accrochage des fondations ? (Sénépi Nature Durable)

En moyenne 3 m.

19/ Quel volume de béton doit être coulé sur chaque socle ? (Sénépi Nature Durable, La Motte d'Aveillans)

Environ 350 m<sup>3</sup> de béton.

20/ Quelles seraient les modifications du relief envisagées pour réaliser les fondations des éoliennes ? arasage de butes ? (Sénépi Nature Durable)

Les modifications du relief seront minimales. On a privilégié autant que possible les zones de moindre pente pour limiter les terrassements. Dans la mesure où des terrassements sont effectués, l'étude paysagère et l'étude écologique ont défini des principes d'intégration de manière à reconstituer une morphologie des talus adaptée au site.

21/ Quels seront les bouleversements du terrain autour des éoliennes ? (La Motte d'Aveillans)

(cf réponse question 20)

22/ L'impact de la voie d'accès sur la faune et la flore a-t-il été pris en compte, et quels sont les travaux pour la remise en état du site, après travaux de construction ? (Prunières)

L'étude faune/flore a été étendue à la piste d'accès au site. Des mesures de prévention sont prévues : bornage des zones de travaux, charte chantier propre, mission de suivi de chantier, gestion des déchets, de même que des mesures d'intégration écologiques et paysagères (re végétalisation à partir d'espèces autochtones).

23/ Une liaison entre les sept éoliennes se fera par un câble électrique jusqu'au point central. Est-il prévu de remettre la végétation en état (jonquilles, violettes) ? (CCM)

Le programme d'intégration écologique et paysagère s'étend à l'ensemble des travaux.

24/ Quel sera le tracé du câble de connexion avec le poste de La Mure ? (Susville, La Motte d'Aveillans)

Le tracé retenu est celui proposé par la commune de Susville. Il réutilise en partie les chemins existants et limite le débroussaillage et l'élagage.

25/ Qui financerait le raccordement au réseau public pour le transport de l'énergie publique ? (Sénépi Nature Durable)

Le raccordement au poste de la Mure est financé par Boralex.

26/ Combien d'équivalents foyers le parc éolien permettra-t-il d'alimenter en électricité (Prunières, La Motte d'Aveillans). Quelle puissance aura le parc éolien ?

Le parc éolien permettra d'alimenter environ 14 000 foyers pour une puissance d'environ 16 MW.

27/ D'après l'atlas éolien, la capacité d'accueil du poste HTB/HTA de la Mure est de 0, faudra-t-il le remplacer ? et avec quel financement ? (Sénépi Nature Durable)

Pour rappel, il convient de noter qu'une centrale thermique existait localement et qu'elle avait une capacité d'environ 50 MW, sans problème d'évacuation. L'atlas éolien donne des informations générales sur le poste de la Mure. Boralex se rapprochera de RTE dans le cadre des procédures classiques de raccordement et les éventuelles adaptations du poste seront financées par Boralex.

28/ Quel est le prix du rachat par EDF ? (La Motte d'Aveillans)

Le prix d'achat est fixé par EDF à 8,2 c d'euros/Kwh.

29/ Dans le cadre d'une politique énergétique territoriale, comment envisagez-vous d'accompagner les communes concernées par ce projet dans un programme cohérent d'optimisation énergétique et de réduction des émissions de GES ? (AGEDEN)

Les communes sont responsables de leurs politiques en matière d'optimisation énergétique et de réduction des émissions des GES. Elles peuvent s'engager sur des diagnostics énergétiques, une planification, une concertation avec la population sur les actions à entreprendre. Parallèlement à l'AGEDEN, Boralex peut informer et être le relais entre les communes et les acteurs locaux en la matière, tels Nature Energie à La Mure.

30/ Certaines espèces risqueraient de disparaître, lesquelles ? (Sénépi Nature Durable)

Les expertises faune/flore de l'étude d'impact n'ont pas mis en évidence de disparition d'espèces.

31/ Quelles garanties la compagnie Boralex, les communes et les alpagistes concernés peuvent nous donner quant au respect des préconisations de protection de l'environnement et des espèces menacées présentes sur le lieu et sur l'ensemble du domaine du chantier comprenant les voies d'accès ? (Drac Nature)

L'étude d'impact vaut engagement du maître d'ouvrage (Boralex). Des suivis sont programmés tant en phase chantier que d'exploitation. Un comité de pilotage est prévu, il sera co-présidé par des élus et mobilisera les différentes parties concernées et compétentes sur le site.

32/ Quelles mesures de conservation directes des espèces écologiquement remarquables (hivernage et reproduction des amphibiens, oiseaux, ...) seront mises en place ? (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère)

Boralex s'étonne qu'une telle question soit posée par la FDCI dans la mesure où justement la FDCI a été au cœur des débats sur ces mesures de conservations avec la Fédération des Alpages de l'Isère, et connaît le détail des actions prévues ! On est sur un registre de conservation et non de compensation. On appliquera le principe de précaution quant à la présence des éoliennes et aux impacts qu'elles pourraient engendrer, mais on ne crée pas un espace naturel protégé. On peut néanmoins citer la mise en défense des zones humides, un calendrier de travaux adapté, la mise en place d'un Comité de Pilotage (dont fait partie la FDCI) pour la gestion des milieux.

33/ Quelles seront les mesures spécifiques pour la prise en compte de la ZNIEFF de type 1 ? (FRAPNA Isère)

Les mêmes que celles de protection de la faune et de la flore.

34/ Comment les éoliennes vont-elles fonctionner l'hiver ? (Susville)

35/ Quelles seront les incidences avec le gel ? (Susville)

36/ Envisageriez-vous un périmètre de sécurité autour des éoliennes comme c'est actuellement le cas dans votre exploitation d'Ally en Haute Loire ? Si oui, combien de mètres ? (Sénépi Nature Durable, La Motte d'Aveillans)

37/ Si non, faudra-t-il un périmètre de sécurité au moment du redémarrage ? Qui le gèrera ? (Susville)

38/ Comment les risques de projection de glace innés à cette altitude seraient pris en compte ? (Sénépi Nature Durable)

39/ Qui serait responsable en cas d'accident de projection de glace sur une personne ? (Sénépi Nature Durable)

Borex a mis en place un système breveté de prévention qui permet avec exactitude de déceler la présence de givre sur les pales d'une éolienne. En cas de période givrante, les éoliennes seront ainsi arrêtées. En complément, les éoliennes seront équipées d'un système de pales chauffantes visant à faire fondre le givre. Elles seront redémarrées une fois la période de givre passée, en présence d'une personne en charge de l'exploitation qui veillera à ce qu'aucune personne ne soit présente à proximité des machines.

Aucun périmètre de sécurité n'est envisagé et n'est plus actuellement en cours sur nos parcs.

Malgré toutes ces précautions prises et en cas d'accident, Borex serait responsable.

40/ Quel serait l'impact du projet sur les relais télévision et radio à proximité, notamment celui des Signareaux ?

L'Agence Nationale des Fréquences a été consultée dans le cadre de l'étude d'impact. Aucune perturbation ne nous a été signalée. Le cas échéant, des solutions techniques qui seraient à la charge de Borex existent (ré émetteurs,...).

41/ Quel peut être l'impact touristique (trafic, flore, alpage, détritux, encadrement...) ? Est-ce pris en compte ? Le cas échéant, il serait souhaitable de faire une étude complémentaire. (Susville).

L'impact touristique dépend surtout de la volonté des collectivités de développer ou pas le tourisme autour des énergies renouvelables. Borex peut proposer des actions de prévention ou de développement de cette activité. Ces actions seront initiées par les communes ou la communauté de communes.

Pour les questions pastorales, les impacts touristiques peuvent créer des nuisances sur la gestion des troupeaux, ce qui est l'une des activités économiques et patrimoniale majeure de ce site. Le Groupement Pastoral propose de mobiliser une part des contreparties liées au parc éolien pour l'organisation des interfaces entre activités pastorales, fréquentation touristique, voire un peu d'accueil-animation. Ces axes de travail seront soumis au comité de pilotage.

42/ Suite à l'ouverture de nombreux accès en direction du site éolien, l'utilisation des loisirs motorisés ne va-t-elle pas accélérer la dégradation plus générale du massif du Sénépi ? (Paysages de France)

Aucun nouvel accès ne sera créé en direction du Sénépi. Les loisirs motorisés ne sont pas autorisés et ne le seront pas après la mise en service du parc.

43/ Quels seraient les impacts sur les activités très répandues comme le ski de piste, ski de fond, randonnées en raquette, kite surf ? (Sénépi Nature Durable)

Aucun impact significatif n'est attendu. Le parc éolien a été adapté pour prendre en compte l'activité de pente école de vol libre. Pour information, Borex exploite actuellement le parc éolien de Cham de Cham Longe en Ardèche qui se situe à proximité immédiate d'une station de ski comparable à celle des Signareaux. Du matériel appartenant à Borex est même utilisé en commun.

44/ L'impact visuel du projet couvrant un territoire allant du Vercors à l'Oisans et de l'agglomération grenobloise aux montagnes de Lus, est-il prévu une concertation de l'ensemble des populations concernées ? (Drac Nature)

Non. La concertation a lieu au sein des communes concernées et riveraines du périmètre de ZDE.

45/ Comment de telles constructions d'aérogénérateurs peuvent-elles s'intégrer dans un paysage de lignes de crête sans le défigurer et l'artificialiser totalement (cf. gigantisme de chaque centrale) ? (Paysages de France)

On ne parle jamais d'intégration d'éoliennes dans le paysage. La notion de « défigurer » est subjective. Un paysagiste est intervenu pour traiter ce volet, en concertation avec les services de l'Etat.

46/ Comment peut-on affirmer (cf. compte rendu de l'étude d'impact visuel fourni par Boralex à la demande du Maire de Susville) qu'en moyenne montagne, lieu par définition fragile, on peut se permettre d'accroître la pollution visuelle sous prétexte qu'elle existe déjà ? (L'étude parle « d'environnement confus » le long de la RN85, d'incidence limitée « du fait du contexte » et la ZI des Marais est taxée « d'environnement banalisé » (Paysages de France)

L'étude paysagère ne précise pas que l'on peut se permettre d'accroître la pollution visuelle. Les termes « d'environnement confus ou banalisé » sont issus d'un vocabulaire de paysagiste qui pourra être adapté dans l'étude d'impact pour être plus accessible.

47/ Pouvez-vous apporter des précisions sur l'impact visuel sur les hameaux de Versenat, la Sauzie et le secteur Sud de la commune (documents erronés – la population concernée doit représenter environ 1/3 de la population communale) ? (Susville)

48/ Confirmez-vous les photomontages et les effets stroboscopiques que vous avez mis à disposition de la commune de Susville ? (Sénépi Nature Durable)

Des photomontages sont en cours de réalisation suite aux modifications d'implantation de certaines éoliennes. L'étude sur les effets stroboscopiques est confirmée. On rappellera qu'en France aucune réglementation n'existe au plan stroboscopique et que l'approche retenue par Boralex est extrême (maison de type serre vitrée sur toutes ses façades et 365 j de soleil par an).

49/ Avez-vous envisagé une compensation financière pour la moins value foncière des habitations à fort impact visuel ? (Sénépi Nature Durable)

Aucune compensation n'est envisagée dans la mesure où aucune moins value financière n'est avérée en France au regard de l'implantation des éoliennes. Bien au contraire, dans certains cas des habitations ont pu prendre de la valeur du fait de l'implantation d'un parc et des aménagements faits sur la commune.

50/ Quelles sont les subventions actuelles de la Fédération des Alpagnes accordées à l'alpage du Sénépi et quel est le devenir de l'alpagisme sur le massif ? (Prunières)

Les troupeaux présents sur l'alpage du Sénépi sont en grande partie originaires du plateau Matheysin, et confortent ainsi des exploitations agricoles, voire départementales. Ces espaces sont des espaces d'équilibre entre activités de pâturage et pressions forestières d'où ils tirent leur biodiversité et leur attrait, la gestion pastorale est primordiale à ces équilibres. Les aides auxquelles peuvent prétendre les Groupements Pastoraux et les communes et leurs Groupements sont financés par le Conseil Général et le Conseil Régional. Elles ont pour objet de développer un pastoralisme durable. Les travaux entrepris par le Groupement Pastoral et le syndicat intercommunal ont pour objectifs, outre de permettre la valorisation des ressources fourragères renouvelables par les troupeaux, de garantir un équilibre entre forêts et pâturage dont résulte la biodiversité caractéristique de ce site.

51/ Quel est, ou a été, l'implication des élus concernés par le projet ? (Susville)

L'implication des élus des communes est certaine et nécessaire à la réussite du projet. Le projet bénéficie du consensus des élus à sa réalisation.

52/ Les acteurs locaux participeront-ils au suivi des travaux ? (FDCI)

Boralex s'étonne encore une fois qu'une telle question soit posée par la FDCI dans la mesure où justement la FDCI a été au cœur des débats sur ces suivis envisagés avec la Fédération des Alpagnes de l'Isère, et connaît le détail des actions prévues ! Un comité de suivi sera mis en place regroupant les acteurs locaux représentatifs.

53/ Peut-on avoir une idée des retombées financières sur les communes concernées et les différents acteurs ? (Prunières, Susville)

Environ 300 000 euros/ an de taxe professionnelle + 4 000 euros de loyer par machine/an.

54/ Les retombées financières pour la communauté de communes serait la taxe professionnelle. Quels sont les montants prévisionnels et leur mode calcul (% immo corporelles, % de la valeur ajoutée) ? (Sénépi Nature Durable)  
Cf ci-dessus). Le % de la valeur ajoutée n'est pas valable pour les communes.

55/ La faiblesse du vent (cf atlas éolien de l'Isère), combinée à la problématique du givre qui arrêtera fréquemment les éoliennes remettra en cause le seuil de rentabilité de cette opération, quelles sont les estimations de production retenues à ce jour pour votre calcul de retour sur investissement ? (Sénépi Nature Durable)

Les mesures de vents sont très bonnes. Le givre est correctement géré. Les estimations de production, de même que le retour d'investissement sont des données confidentielles à Boralex.

56/ Un projet sur le seul territoire de la commune de Prunières est-il réalisable ? (prunières)

Oui, mais nécessitera la mise en place d'une ZDE.

57/ Quelle est votre estimation pour le démantèlement d'un parc ? (Prunières)

58/ La loi vous oblige à provisionner au minimum 10 k euros par machine pour leur démontage et la remise en état du site. Cette somme nous paraît très faible en regard du travail demandé. (Prunières)

59/ Quelles sont les garanties de remise en état en cas de cession du site ou de cession d'activités ? (Susville). Comment comptez-vous provisionner et quelle garantie avons-nous que la somme soit toujours disponible en cas de vente ou de liquidation de l'entreprise ? (Prunières)

La loi existe, mais le décret n'est pas sorti. Il doit être signé prochainement. Des relations entre le Syndicat des Energies Renouvelables et les ministères concernés font état d'avancements significatifs. Le cas échéant, Boralex s'engage à provisionner 100 k Euros par machines dans la société de projet.